

BTS

Étude et réalisation d'agencement

L'objectif de ce BTS est de former un agenceur qui a la responsabilité totale d'une installation. Il est formé à l'aspect technique de l'architecture intérieure ce qui lui permet de participer à l'élaboration d'un projet et d'un cahier des charges au côté de l'architecte d'intérieur.

Au cours de sa formation, l'élève apprend à élaborer des plans et à maîtriser les différents modes de représentation (croquis, élévation, coupe, perspectives) à partir d'un relevé de mesure. Il acquiert des connaissances en architecture intérieure (mécanique des structures, technologies des matériaux, construction...), ce qui lui permet de proposer des solutions face à une demande client. Les enseignements administratifs et juridiques qu'il reçoit lui permettent de constituer les dossiers administratifs (contacts avec les services de la voirie, la

préfecture, permis de construire ou de démolir...) et de s'assurer de la conformité d'un projet avec la réglementation en vigueur. Par ailleurs, il apprend à conduire un chantier (permis de construire, avancement des travaux, gestion des imprévus...) et à planifier pour assurer le bon déroulement des étapes du chantier et le planning d'intervention des corps de métiers.

Les débouchés se situent dans les entreprises d'agencement, les bureaux d'études du domaine de l'aménagement ou éventuellement chez les fabricants de mobiliers.

Le BTS permet d'accéder aux métiers d'agenceur ou d'assistant de bureau de création. Après quelques années d'expérience et/ou une poursuite d'études, une orientation vers la scénographie ou le design est possible.

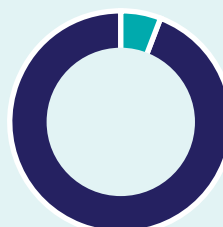
PROGRAMME

Outre des enseignements généraux (français, langue vivante, mathématiques, etc), la formation comporte des enseignements professionnels :

- **Culture design et architecture** : principaux courants et mouvements artistiques, évolutions culturelles et historiques dans l'habitat, architecture et design d'espace contemporain.
- **Conception d'agencement** : technologie des matériaux et des ouvrages, caractérisation du bâti existant, performances du bâtiment, étude mécanique des structures et des ouvrages, méthodologie de conception, validation d'un prototype.
- **Étude de projet** : connaissance élémentaire des concepts et cadre général d'un projet en agencement (dossiers techniques et administratifs, intervenants du cadre bâtis, type de marché et cadre réglementaire), études de cas avec solutions techniques, réalisation de croquis d'intention, de perspective et maquette.
- **Préparation et suivi de mise en oeuvre de la réalisation** : phases préparatoires au lancement, organisation et suivi des sous-traitants, préparation de la réalisation et clôture de chantier, plannings du projet, étude du coût et suivi du budget, démarche qualité et contrôle de conformité, prévention des risques.
- **Communication des informations techniques et veille technologique** : communication écrite et orale, animation de réunion, management du travail d'équipe sur le chantier
- **Stage** : 6 semaine en fin de première année, réalisé dans une entreprise relevant du domaine de l'agencement.

EXAMEN/VALIDATION

Matières	Forme et durée	Coefficient
culture général et expression	Ecrit - 4h	3
Langue vivante étrangère 1	CCF - 2 situations d'évaluation	3
Mathématiques	CCF - 2 situations d'évaluation	2
Physique - Chimie	CCF - 2 situations d'évaluation	2
Traduction technique du projet architectural	CCF - 2 situations d'évaluation	4
Conception d'agencement	Pratique et oral 50 min	6
Réalisation d'agencement :		
- Organisation et préparation de la réalisation	Ecrit - 4h	3
- Suivi de la réalisation	Oral - 30 min	2
Enseignement facultatif (seuls les points au dessus de la moyenne comptent)		
Langue vivante	oral - 20 min	



Première session en 2018.
Dans l'académie de Nantes
lors de la session 2017, pour l'ancien BTS
*Agencement de l'environnement
architectural,*

94 %

des étudiants
ont été reçus à l'examen.

POURSUITES D'ÉTUDES

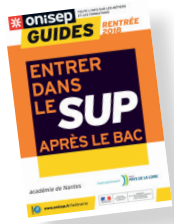
Le BTS est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. Cependant, beaucoup de diplômés choisissent de poursuivre leurs études pour élever leur niveau de qualification :

À l'université :

- une **licence pro** ou une **licence LMD**.

Autres parcours :

- un **diplôme supérieur des arts appliqués** (DSAA) en deux ans ;
- des formations complémentaires dans le domaine de l'architecture intérieure et de l'architecture sont également envisageables.



Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Pays de la Loire, consultez le guide régional

"Après le bac : choisir ses études supérieures"

À DECOUVRIR

Publications Onisep



Collection Dossiers
Après le BAC 2018



Collection Dossiers
Les études d'art



Collection Parcours
Les métiers du design

LIEUX DE FORMATION DANS L'ACADÉMIE DE NANTES

VENDÉE (85)

Lycée polyvalent Rosa Parks
CFA de l'AFPIA SoFi2A

La Roche-sur-Yon
Montaigu



toute l'info sur les métiers et les formations

Pour en savoir plus :
[Référentiel en ligne](#)

Plan de classement : ST1/1664
Cote Kiosque : Bâtiment
Arrêté de création du 16/02/206
Source : Onisep
Mise à jour : avril 2018